

Interpellation du Conseiller communal Philippe BOIKETE sur la lutte contre le tabagisme passif dans les locaux de l'administration communale

Le tabagisme passif constitue un risque majeur pour la santé publique. Selon les données officielles, il est responsable de maladies graves telles que les cancers, les maladies cardiovasculaires et respiratoires. En Belgique, la loi interdit de fumer dans tous les lieux accessibles au public et sur les lieux de travail afin de protéger les citoyens et les agents contre l'exposition à la fumée de tabac.

Or, il est essentiel que notre administration communale soit exemplaire dans l'application de ces règles et dans la promotion d'un environnement sain pour ses travailleurs et ses visiteurs. La Stratégie interfédérale 2022-2028 pour une génération sans tabac insiste sur la nécessité de renforcer les environnements sans tabac, notamment dans les espaces publics et administratifs.

La législation belge impose une interdiction stricte de fumer dans les bâtiments publics, y compris les administrations communales, ainsi qu'à proximité des entrées (rayon de 10 mètres depuis 2024). Des zones sans tabac doivent être clairement signalées, et des contrôles doivent être effectués pour garantir le respect de ces dispositions. Le tabagisme passif reste un problème dans certains lieux où la surveillance est insuffisante, ce qui peut exposer les agents communaux et les citoyens à des risques sanitaires.

Mes questions sont les suivantes:

1. Quelles mesures concrètes ont été mises en place pour garantir l'interdiction de fumer dans tous les locaux et aux abords des bâtiments communaux ?
2. Existe-t-il une signalétique claire et visible indiquant les zones sans tabac autour des entrées et dans les espaces extérieurs fréquentés par le public ?
3. Quels contrôles sont effectués pour assurer le respect de la loi et quelles sanctions sont prévues en cas de non-respect ?
4. La commune prévoit-elle des actions de sensibilisation surtout en période hivernale auprès des agents et des visiteurs pour prévenir le tabagisme passif ?